Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N°261119-09

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, les dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 16 **votants :** 19 **procurations** : 3

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, Mme KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :
Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme. DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. CARTRY ALAIN donne pouvoir à M. KERGOAT YANN

Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Madame Molle, adjointe aux finances et au personnel présente la proposition de modification du tableau des effectifs communaux.

VU la Loi modifiée n°53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU l'avis favorable de la commission du personnel en date du 12 septembre 2026

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'inscrire au tableau des effectifs les créations de poste suivantes :

-Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 28h00, chargé d'accueil Etat civil, comptabilité, gestion des salles pour le service administratif au 01/01/2027
-Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35h00, chargé d'accueil agence postale communale, élections, cimetières, communication pour le service administratif au 01/01/2027
-Passage à temps partiel 60% (21 heures) d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe au 01/01/2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_09-DE

-MODIFIE le tableau des effectifs communaux comme suit :

	ADMINISTRATIF	
1	Attaché territorial	TC (35)
1	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC (35)
1	Adjoint administratif principal1ère classe	TC (35) -> 21/35 au 01/01/27
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TNC (28/35)
1	**Adjoint administratif principal de 1ère classe**	**TNC (28/35) au 01/01/27**
1	**Adjoint administratif principal de 2ème classe**	**TC (35) au 01/01/27**
1	Adjoint administratif	TC (35)
1	Adjoint administratif	TC (35) en dispo au 04/12/2026
	TECHNIQUE	
1	Ingénieur territorial	TC (35)
1	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	TC (35)
1	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	TC (35)
1	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	TC (35)
1	Adjoint technique territorial	TC (35)
1	Adjoint technique territorial	TC (35)
1	Adjoint technique territorial	TC (35)
1	Adjoint technique territorial	TC (35)
1	Adjoint technique territorial	TC (35)
	SCOLAIRE	
1	A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	TNC (30/35)
1	Agent de maîtrise territorial	TC (35) en dispo
1	Agent de maîtrise territorial	TNC (33/35)
1	Adjoint technique principal 1ère classe	TC (35)
1	Adjoint Technique territorial	TNC (30/35)
1	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC (32/35)
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	TC (35)

DIT que l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément aux décrets n° 1107 et 1108 du 30 décembre 1987, et les modalités d'avancement de grade prévus par les articles 11 à 13 du décret N° 555 du 6 mai 1988, article 35, modifié par le Décret N° 829 du 20 septembre 1990,

DIT qu'une expédition de la présente sera transmise à M. Le Préfet de SAINT-BRIEUC ainsi qu'à Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU — La secrétaire de Séance

M. Yann KERGOAT — Mme Martine LOUET